



N° de marché : n° F14061

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage/restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la Commune de Chambéry

Objet : Avenant N°4

A. IDENTIFIANTS

Collectivités :

GRAND CHAMBERY

Direction des eaux
298 Rue de Chantabord
73 026 CHAMBERY
Tel : 04 79 96 86 70

Titulaire du marché :

BG Ingénieurs Conseils (mandataire)

13 Rue des Emeraudes
69 006 LYON
Tel : 04 72 56 36 00 / Télécopie : 04 72 56 36 01 / Mail : lyon@bg-21.com
Siret : 303 559 249 00121

Profils Etudes (Cotraitant),

17 Rue des Diabls Bleus
73 000 CHAMBERY
Tel : 04 79 26 59 29 / Mail : siege@profilsetudes.fr
Siret : 384 402 657 00025

Louis et Perino (Cotraitant),

109 rue Yvon Morandat
73 000 CHAMBERY
Tel : 04 79 33 00 11 / Télécopie : 04 79 33 02 95 / Mail : contact@louisetperino.com
Siret : 421 549 668 00026

B. OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est de présenter le montant des dépenses complémentaires supportées par le groupement de maîtrise d'œuvre compte tenu des évolutions de l'opération :

- prolongement de délai de la phase B (Travaux) - Lot 1
- modification à plusieurs reprises du projet d'aménagement de la cour - Lot 1
- prolongement du délai d'opération - Lot 2

ARTICLE 1 - Prolongement de délai des opérations de travaux (Lot 1)

Un prolongement de délai des opérations de travaux du marché de construction du bassin de stockage a été rendu nécessaire compte tenu :

- Du délai d'acquisition par Grand Chambéry de l'emprise foncière du magasin Leclerc qui a contribué à retarder la réalisation du cadre de déversement et la mise à disposition de la zone d'implantation de la cour technique
- Du décalage du planning de réalisation des réseaux de raccordement amont qui empêche la réalisation des essais en eaux brutes et une mise en service du bassin d'orage.
- De la crise sanitaire du Covid-19

La prolongation de délai qui fait suite aux causes listées précédemment représente une durée globale de 7 mois. Pour rappel, une fin d'opération était prévue pour le 9 janvier 2020 (OS n°5 du marché de travaux). À date de rédaction de cette note, une réception de l'ouvrage est prévue pour le 31 juillet 2020.

Soit une prolongation du délai de réalisation de 7 mois, indépendante de l'action de BG Ingénieurs Conseils. Ce délai de 7 mois intègre également une période de 2 mois correspondant à la crise sanitaire du Covid-19.

L'allongement des délais d'opération, engendre pour BG Ingénieurs Conseils des frais supplémentaires liées au :

- Suivi organisationnel de l'opération
- Suivi financier de l'opération
- L'assistance auprès de Grand Chambéry (Élaboration OS, Avenant, courrier de réponse aux réserves, problématique des charges roulantes...)
- L'analyse des documents mis à jour dans le cadre de la crise sanitaire (PGC, PPSPS, ...)
- L'analyse des demandes de rémunérations complémentaires des entreprises et du tableau des +/- values (Cour, Covid, prolongement de délais, extension de garantie...)
- L'organisation et l'animation des réunions suivantes (incluant la préparation, le déplacement et la rédaction des comptes rendus) :
 - 14/01/20 (Réunion de chantier - CRT63)
 - 11/02/20 (Réunion de chantier - CRT65)
 - 10/03/20 (Réunion plénière)
 - 05/05/20 (Réunion de préparation à la reprise - CR Mail du 05/05/20)
 - 26/05/20 (Réunion de chantier - PV CATC du 26/05/20)
 - 28/07/20 (Visite de chantier d'état d'avancement - EAV 28/07/20)

Les dépenses associées sont détaillées dans les tableaux de ci-dessous :

Intervenant	Période de prolongement de 5 mois (hors Covid-19)		Période de prolongement de 2 mois liée au Covid-19		Total
Directeur de projet	0.5 jours/mois	2.5 j	-	-	2.5 j
Chef de projet	0.75 jours/sms	16 j	0.25 jours/sms	2 j	18 j
Technicien - projeteur	-	-	-	-	-
Assistante administrative	0.5 jours/mois	2.5 j	-	-	2.5 j

Intervenant	Cout journalier	Nombre de jour	Montant total
Directeur de projet	880 euros HT	2.5 j	2 200 euros HT
Chef de projet	750 euros HT	18 j	13 500 euros HT
Technicien - projeteur	500 euros HT	-	-
Assistante administrative	400 euros HT	2.5 j	1 000 euros HT

Soit un total de **16 700 euros HT**.

ARTICLE 2 - Modification du projet d'aménagement de la cour technique (Lot 1)

Le projet d'aménagement de la cour technique a dû l'être modifié à plusieurs reprise compte tenu notamment :

- De l'intégration d'une vanne d'isolement sur le réseau de déversement par le Lot 2 (Réseaux)
- De l'intégration du poste transformateur ENEDIS et de son délai de livraison qui empêchent l'aménagement définitif de la cour technique.
- De l'évolution des niveaux altimétriques de la future voirie
- Des travaux de réhabilitation à venir sur le magasin Leclerc qui nécessite actuellement le maintien d'un accès aux quais de livraison empêchant ainsi une prise de possession pleine et entière de l'emprise foncière de la cour technique.
- Des travaux de construction du pont et de l'emprise des installations spécifiques à ce chantier. L'implantation de la grue de manutention empêche en effet une prise de possession pleine et entière de l'emprise foncière de la cour technique.

Les modifications du projet d'aménagement de la cour technique du bassin d'orage engendrent pour BG Ingénieurs Conseils des frais supplémentaires liés notamment :

- La reprise d'étude
- La production de plans et de coupes hydrauliques du 26/06/2019 et du 20/01/2020
- L'analyse du tableau des +/- valeurs produit par le groupement d'entreprises pour l'aménagement de la cours
- L'assistance auprès de Grand Chambéry (Rédaction OS à prix provisoires et Avenant)
- La réalisation de réunions spécifiques (incluant la préparation, le déplacement et la rédaction des comptes rendus) :
 - 28/01/20 (Réunion de chantier - CRT64)
 - 24/06/20 (Réunion de mise au point avant travaux - Mail de confirmation du 23/06/20)

Les dépenses associées sont détaillées dans les tableaux de ci-dessous :

Intervenant	Cout journalier	Nombre de jour	Montant total
Directeur de projet	880 euros HT	0.5 j	440 euros HT
Chef de projet	750 euros HT	3 j	2 250 euros HT
Technicien - projeteur	500 euros HT	4 j	2 000 euros HT
Assistante administrative	400 euros HT	-	-

Soit un total de **4 690 euros HT**

ARTICLE 3 - Prolongement du délai d'opération (Lot 2)

La gestion de l'arrêt de chantier liée à la volonté politique de ne pas couper les arbres place de Coubertin engendre un surtemps passé dernièrement et à venir sur la gestion de chantier.

Et cet épisode aura un impact sur le délai chantier qui sera rallongé de 2 mois avec une gestion de la circulation épineuse de l'avenue Alsace Lorraine au mois de septembre (au lieu de Juillet...) et nécessitera donc de nouvelles réunions de coordination avec les différents services, la mise à jour de documents de phasage, etc.

Nous évaluons l'impact à 6 réunions supplémentaires que ce soit pour le décalage du chantier mais aussi la coordination.

Cela représente donc à 6 jours du chargé d'affaire de ce projet, soit environ **3 900 € HT**.

ARTICLE 4

Le montant de l'avenant n°4 est porté à : **25 290.00 € HT**

L'avenant n°4 représente **4.2 %** du montant initial du marché

La répartition entre entreprise est la suivante :

Entreprise	Article 1	Article 2	Article 3	Total
BG Ingénieurs Conseils	16 700.00 euros HT	4 690.00 euros HT	-	21 390.00 € HT
Profils Etudes	-	-	3 900.00 € HT	3 900.00 € HT
Louis et Perino	-	-	-	-
Total	16 700.00 € HT	4 690.00 € HT	3 900.00 € HT	25 290.00 € HT

ARTICLE 5

L'article de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Montant initial du marché : 599 400.00 € HT

Avenant n°3 : 17 580.00 € HT

Avenant n°4 : 25 290.00 € HT

Nouveau montant du marché : 642 270.00 € HT

La nouvelle répartition du montant du marché entre les membres du groupement est la suivante (en euros) :

	BG Ingénieurs Conseils	Profils Etudes	Louis et Perino
Montant € HT marché	294 225.00	293 175.00	12 000.00
Montant € HT avenant n°3	17 580.00	-	-
Montant € HT avenant n°4	21 390.00	3 900.00	-
Total € HT	333 195.00	297 075.00	12 000.00
TVA 20%	66 639.00	59 415.00	2 400.00
Total € TTC	399 834.00	356 490.00	14 400.00

ARTICLE 6

Les parties renoncent à tout recours pour les points traités dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 7

Toutes les clauses du marché initial, et le cas échéant de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire du marché.

A....., le

Grand Chambéry	BG Ingénieurs Conseils
Le Président	Mandataire du Groupement BG Ingénieurs Conseils / Profils Etudes / Louis et Perino